

# *L'enseignement bilingue français/breton à l'école*

*Ar chelenn divyezhek  
galleg/brezhoneg er skol*

## *Historique*

### *Lodenn istorel*

1

1983

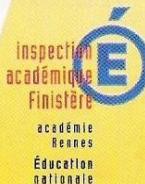
Ouverture des premières classes bilingues publiques à parité horaire en Bretagne, dans l'école publique de St-Rivoal pour le Finistère. Elles s'ouvrent dans le cadre de la circulaire ministérielle du 21 juin 1982.

2001

L'intérêt pour le bilinguisme précoce se confirme, les classes se multiplient. La circulaire du 5 septembre 2001 accompagne cette croissance et définit avec précision les modalités de mise en œuvre de l'enseignement bilingue à parité horaire.

2003

Dans le cadre du contrat de plan État-Région Bretagne, la convention additionnelle sur le bilinguisme est paraphée par l'Éducation nationale, la Région et le Conseil général. Les signataires considèrent que l'école a un rôle essentiel à jouer pour la sauvegarde et la transmission du breton aux jeunes.





## Évolution et situation actuelle dans le Finistère

*Emdroadur ha stad a-vremaj e Penn-ar-bed*

- 11 élèves en 1983, plus de 1000 élèves en 2003, plus de 1800 élèves et près de 100 enseignants en 2007 de la maternelle à la terminale dans le Finistère, la croissance des effectifs est régulière.
- Un dispositif assure le soutien, le suivi et l'évaluation du programme de développement du bilinguisme : un inspecteur de l'Éducation nationale chargé de mission au niveau académique, deux conseillers pédagogiques « langue et culture bretonne » dans le Finistère
- Le Conseil général du Finistère contribue au financement de ces classes au plan des équipements.



## Points de vue sur le bilinguisme précoce

*Savboentou diwar benn an diwyezhegezh abred*

« Les langues, ça ne fonctionne pas comme les vases communicants. Les langues ne sont jamais en concurrence. Plus on apprend et plus cela facilite l'apprentissage de nouvelles langues. Il y a un effet cumulatif. L'apprentissage d'une langue ne nuit pas à l'apprentissage d'une autre langue, c'est tout le contraire. »

**Gilbert Dalgalian** – Linguiste, ancien directeur pédagogique de l'Alliance Française.

« Le cerveau d'un enfant est prédisposé à acquérir, par imitation et par reproduction active, toute langue parlée dans son entourage. Il apprend aussi aisément qu'il a appris sa langue maternelle, inconsciemment et quel que soit son quotient intellectuel. En un mot, tout enfant capable d'apprendre sa langue maternelle est capable d'en apprendre d'autres. »

**Jean Petit** – Psycholinguiste (conférence du 16 mars 1999, Rennes)

« C'est entre 3-4 ans que la capacité d'apprentissage des langues est maximum. C'est là que les capacités de mimétisme, sur quoi est fondé l'essentiel de l'apprentissage d'une langue, sont maximum. Après 13 ans, l'appareil phonatoire et articulatoire se fige, ce qui explique que les adultes ont tant de mal à apprendre les langues étrangères »

**Claude Hagège** – Linguiste, professeur au Collège de France (conférence du 28 mai 1998, semaine du bilinguisme, Lannion)

« Les évaluations confirment que l'enseignement bilingue contribue fortement au développement intellectuel de l'élève et son épanouissement »

**Jean Salles-Loustau** – Inspecteur général de l'Éducation nationale chargé des langues régionales



Les filières français - breton sont implantées au sein des écoles publiques sous la responsabilité du Recteur de l'académie et des Inspecteurs d'Académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale. Chaque classe est prise en charge par un enseignant dont la compétence en langue bretonne a été validée. Les enfants des classes bilingues partagent la même cour que les autres enfants, la même cantine, la même garde-rie, etc. Les enseignements dispensés sont ceux des programmes nationaux en vigueur.

C'est un enseignement à parité horaire; c'est-à-dire que le français et le breton occupent une part horaire égale. La classe est prise en charge par un enseignant bilingue formé par l'Éducation nationale. Ce sont généralement des classes à plusieurs niveaux comme dans les écoles rurales. Le rapport de l'inspecteur général Jean Ferrier du 15 mai 1993 a montré la pertinence pédagogique de ces structures au plan du développement de l'autonomie et de la progression de l'élève.

A l'école maternelle et élémentaire, l'élève inscrit en classe bilingue utilise les deux langues : certains enseignements sont dispensés en français et d'autres en breton. Après une phase de compréhension de la langue sans la parler, l'enfant construit progressivement son discours en utilisant des mots isolés, puis de courtes phrases qui vont en se complexifiant. Dans le même temps, il continue à améliorer sa connaissance du français.

L'évaluation en breton effectuée en 2003 dans les classes de CM 2 des filières bilingues français-breton publiques a montré une maîtrise satisfaisante de la langue bretonne. Les résultats obtenus dans les autres domaines révèlent que l'inscription en classe bilingue ne constitue pas un facteur pénalisant pour les élèves.

Les classes des filières bilingues publiques français-breton bénéficient comme les autres de l'enseignement d'une langue vivante étrangère . Le bilinguisme français-breton peut contribuer à cet apprentissage

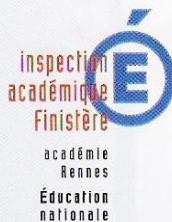


- Le bilinguisme est d'autant plus réussi qu'il s'intègre bien à l'environnement. La langue bretonne constitue un atout à mettre au service des enfants. Apprendre le breton favorise le lien social entre les nouvelles générations et la population bretonnante. Toutefois, la maîtrise par les parents de la langue bretonne n'est pas une nécessité, l'intérêt pour la langue est source d'une motivation suffisante pour l'enfant.
- La langue bretonne s'enracine dans une culture (les techniques professionnelles, les modes de vie et les usages pratiques d'un passé proche) dont il est important que l'enfant prenne conscience. Il s'agit de lui faire découvrir à l'école l'identité culturelle et linguistique bretonne de son environnement et de transformer cette découverte en instrument dynamique de son développement.

## Renseignements auprès de :

### *Titourou*

- Inspection académique du Finistère,  
1 Boulevard du Finistère , 29558 Quimper Cédex 9  
Tél : 02 98 98 98 98  
Mél : [ce.ja29@ac.rennes.fr](mailto:ce.ja29@ac.rennes.fr)



- IEN chargé de mission Langue bretonne,  
96 rue d'Antrain – CS 34415, 35044 Rennes Cédex  
Tél : 02 23 21 74 43  
Mél : [andre.correc@ac-rennes.fr](mailto:andre.correc@ac-rennes.fr)



- Conseil général du Finistère - DECSJ - Mission langue bretonne  
32 bd Dupleix – 29196 Quimper Cédex  
Tél : 02 98 76 20 84  
Mél : [marc.masson@cg29.fr](mailto:marc.masson@cg29.fr)



- DIV YEZH : Association de parents d'élèves pour l'enseignement du breton à l'École publique  
Antenne Finistère  
Kerangoff, 29460 St Alar / St Eloy  
Tél : 02 98 83 20 37  
Mél : [fanch.div.yezh@wanadoo.fr](mailto:fanch.div.yezh@wanadoo.fr)

